

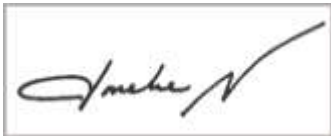
Province de Québec
Ville de Bonaventure

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO R2022-757**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la ville de Bonaventure a adopté à sa réunion ordinaire du 7 mars 2022 le Règlement numéro R2022-757. Le présent règlement a pour objectif d'augmenter le capital du fonds de roulement de 150 000\$.

QUE ce règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la Ville de Bonaventure et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉ



Amélie Nadeau
Directrice générale adjointe et greffière

Le 11 mars 2022

